



Règlement championnat de France des clubs de division 3 de triathlon et duathlon 2023

Tous les clubs souhaitant participer au championnat de France des clubs de division 3 devront déposer un dossier auprès du CTL.

Pour la saison 2023, le championnat de France des clubs de D3 de triathlon et de duathlon sera déroulera sur les courses suivantes :

Duathlon :

Manches régionales de duathlon :

- **Dimanche 19 mars 2023** : duathlon Pays d'Auray
- **Samedi 25 mars 2023** : duathlon CLM par équipe de Liffré
- **Dimanche 02 avril 2023** : duathlon de Châteaulin

½ finale :

- **28 mai 2023** : duathlon de Mont saint Aignan (76)

Finale :

- **17 ou 24 septembre 2023** : Avallon (89)

Triathlon :

Manches régionales de triathlon :

- **09 avril 2023** : triathlon CLM par équipe de Coëtquidan
- **21 mai 2023** : triathlon de Taden

½ finale :

- date et lieu en attente

Finale :

- date et lieu en attente

Classement régional :

Les 6 premiers clubs F et H en duathlon et triathlon seront qualifiés pour les ½ finales.

Pour les manches régionales de duathlon, pour prétendre être sélectionné pour la ½ finale, les clubs devront participer **OBLIGATOIREMENT** à 2 manches sur les 3 proposées. Le classement final sera effectué sur les 2 meilleures manches des 3 étapes.

En cas d'égalité, est déclaré premier le club ayant participé aux 3 manches, puis le club ayant le plus grand nombre de victoires, de deuxième places et ainsi de suite. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière manche courue détermine le classement.

Pour les manches régionales de triathlon, pour prétendre être sélectionné pour la ½ finale, les clubs devront participer **OBLIGATOIREMENT** aux 2 manches.

En cas d'égalité, est déclaré premier le club ayant le plus grand nombre de victoires, de deuxième places et ainsi de suite. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière manche courue détermine le classement.

Un classement sera effectué par le CTL à l'issue de chaque course (H/F) sur les trois premiers coureurs de chaque club (addition des places) pour les courses individuelles.

Un podium sera mis en place après chaque manche et les 3 premières équipes H et F seront récompensées.

Le classement des clubs se fera par l'addition des places des 3 premiers athlètes sur la compétition.

Le premier club se verra attribuer 20 points, le deuxième 18 points, le troisième 16 points puis 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3 points (classement des 15 premiers clubs). Le classement général du circuit sera établi en additionnant les points obtenus par chaque club lors des différentes étapes.

Les inscriptions se feront via klikego. Les clubs ayant postulé à la D3 auront 5 places réservées.

ATTENTION :

Sur tous les sélectifs D3, les athlètes ayant déjà couru sur une manche de D1 ou D2 (dans la saison et la discipline) ne pourront pas rentrer dans le classement.